

EPS/KIVU

Les frais d'internat passent à 3672 Z par trimestre

Suite de la page 1

L'étendue de la région du Kivu dès la prochaine rentrée scolaire. Au terme de cet arrêté, le minerval reste maintenu à 20 zaïres par an et par élève de l'enseignement primaire et secondaire. L'assurance scolaire obligatoire est fixée à 10 zaïres par élève et par an. Tandis que la cotisation de l'ANAPEZA passe de 5 Z à 10 zaïres par élève et par an.

Pour ce qui concerne les frais divers de fonctionnement par section, ils sont fixés de la manière suivante: a-Enseignement primaire: 30 Z par écolier et par an b-Enseignement secondaire général et normal: 150 Z par élève et par an c-Enseignement technique:

- Technique industriel: 1500 Z par élève et par an
- Technique social: 100 Z par élève et par an
- Technique agricole et vétérinaire: 300 Z par élève et par an
- Technique coupe et couture: 450 Z par élève et par an
- Technique Commerciale et administrative: 150 Z par élève et par an
- d-Enseignement professionnel
- Mécanique Auto: 350 Z par élève et par an
- Menuiserie et Maçonnerie: 150 Z par élève et par an
- Agricole et vétérinaire: 150 Z par élève et par an

Quant aux frais d'internat pour toutes les écoles, ils passent désormais à 3.672 Z par élève et par trimestre.

197 millions de zaïres pour la santé les routes et...le reste

Le gouverneur de la région du Kivu a indiqué que pour rester dans la ligne du programme du président-fondateur, président de la République, des objectifs précis seront donnés aux entités décentralisées pour ce qui est de l'utilisation des ressources. Car, estime-t-il, au vu de celles-ci qui représentent 27,7% du budget, elles seraient plus rentables si les zones rurales plus particulièrement, les consacrent à des actions de développement.

Selon le gouverneur Mwando, ce montant servira comme les millions de l'exercice précédent, à couvrir les recettes et les dépenses dans tous les secteurs concourant à la réalisation de plusieurs actions

retenues dans le programme présidentiel du septennat du social. Et à ce propos, le président régional du MPR s'est réjoui du fait que le président de l'Assemblée régionale avait déjà reconnu, à l'ouverture de la session unique en cours, que les 80% du programme régional 1985 étaient déjà réalisés par l'Exécutif du Kivu. Il est admirable et de bonne intelligence que l'Exécutif et le Président de l'Assemblée régionale aient effectué des tournées dans l'arrière-Kivu pour constater ensemble les

situations prévalant partout comme il est souhaitable que leurs vues soient prises en compte avec sur les résultats à l'avenir. Il est souhaitable que la fraude commerciale, le commerce illicite d'ivoires, armes et munitions de guerre soient combattus. Il faut encourager la production et ne pas tout laisser à la dérive.

Le séjour du Guide

Suite de la page 1

départ de Lomé. Ce séjour lui a également permis de réaffirmer les options du Zaïre face à l'admission illégale de la République Arabe Sahraoui Démocratique à l'organisation de l'Unité Africaine et à définir la position du Zaïre au sujet de la ligne des Etats d'Afrique noire qui n'est pas une croi-

sade orientée vers les Etats arabes destinée à servir notre continent. C'est l'occasion d'une interview accordée à la presse sénégalaise par les présidents et Abdou Diouf ont prononcé un mot sur la situation en chantier de la Ligue des Etats noirs.

KAJANGU MUSUSU

Contrôle physique, pourquoi?

Suite de la page 1

Le vice-gouverneur du Kivu, avait permis de récupérer plus d'un million de zaïres au profit du Trésor public. Cela en défaveur bien entendu de comptables et leurs comparses qui touchaient indûment des salaires de fonctionnaires inexistantes.

Pour l'instant, il s'agit d'une enquête parlementaire ayant pour but de rechercher toutes les informations pouvant aider la Fonction Publique à maîtriser ses effectifs conformément au souhait du Conseil exécutif.

Selon le commissaire du peuple Ombilingo, chef de la commission, ce contrôle qui s'étend

sur un mois vise également à examiner si les organigrammes de la dernière mise en place ont été respectés. La finalité étant de faire des propositions concrètes pour annihiler les jérémiades des fonctionnaires.

Pour Bukavu, il importe de noter le chassé-croisé de nombreux agents qui, refoulés par un contrôleur, devaient se procurer avec une diligence remarquable des cartes pour citoyens ou autres procurations.

Cela laisserait planer quelque doute dans l'identification réelle de certains parmi eux.

Cependant le cas des retraités et des veuves mérite qu'on s'y attarde. D'autant que leur âge et situation présente ne doit pas permettre un contrôle exhaustif. Et c'est la raison pour laquelle on a vu des veuves remballées faute de procurations de leurs maris décédés! (sic)

Notre mot de la fin est que ce contrôle (ou cette enquête) mieux que les précédents devrait être plus complet et tenir compte de certaines spécificités. L'exemple du Kivu, la plus peuplée du pays pourrait éclairer d'autres enquêtes similaires.

KAJANGU MUSUSU

Ruzizi II Le barrage démarre le 3 septembre prochain

Suite de la page 1

ligne de compte pour ériger un barrage.

La COGEFAR, a-t-il conclu, est prête à trouver des solutions positives pour le bien-être de tous ses travailleurs avant d'encourager le bon comportement des délégués syndicaux élus et leur sens de maturité et d'annoncer la pose de la première pierre pour le 3 septembre prochain pour inaugurer les travaux de la construction de la centrale hydro-électrique.

Prenant la parole à cette occasion, le secrétaire régional adjoint de l'UNTZA, le citoyen Mukengeshay, a défini le rôle assigné aux délégués syndicaux. Qui ne doivent pas seulement se contenter aux revendications, mais surtout prodiguer de sages conseils aux travailleurs et veiller à la bonne marche de l'entreprise.

Quant au citoyen Baleke Baruti, délégué syndical principal de la COGEFAR, il a souligné

l'importance de cette manifestation qui consacre désormais l'octroi par la COGEFAR d'un outil important de travail destiné à concilier les intérêts des travailleurs avec ceux de l'employeur. La délégation syndicale n'est pas a-t-il dit un défenseur judiciaire des travailleurs ni leur avocat mais plutôt un arbitre, un conseiller appelé à prodiguer des sages conseils à l'employeur et à ses employés.

Kaboyi Habimana

Editorial

Une usine fantôme

Suite de la page 1

La cérémonie fut chaque fois remise aux calendriers grecques.

Et pour cause ! Il paraît qu'il fallait d'autres éléments complémentaires d'appréciation pour que le projet soit rentable et conséquemment pour que les investisseurs rentrent dans le plus bref délai dans leurs bénéfices. Il fallait en outre, le Conseil exécutif accepte le réajustement du prix du sac de ciment, ce qui fut fait à un point que le coût d'une tonne effraie les entrepreneurs les plus... entreprenants. C'est d'ailleurs

Il fallait également trouver dans un rayon acceptable quelques matières premières qui entrent en ligne de compte dans la fabrication du ciment, notamment le gypse ! Il fallait aussi l'électricité et de l'emballage. Il fallait

A tout prendre, toutes ces conditions ont été remplies et peuvent l'être si l'on se réfère au discours du Président-fondateur, le Maréchal Mobutu prononcé le 5 décembre 1984 lors de son investiture, sur l'intégration économique.

Mais que constate-t-on ? Le marché local du ciment n'est toujours pas inondé du ciment de Katana. Cette usine ne produit qu'à compte d'ordre pour les besoins d'une certaine expérimentation. Rien ne présage qu'on va bientôt passer au stade de la production maximale. Pourquoi ce silence du côté de Katana ?

Cette inquiétude a gagné l'opinion au point que l'Assemblée régionale s'en était saisie pour l'examiner scrupuleusement lors de sa session unique de cette année. Nous ne doutons pas qu'un éclairage nouveau sera apporté sur les activités de cette usine fantôme et sera porté à la connaissance du public.

"J U A "